

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2021-5-9-3**

**Séance du** lundi 10 mai 2021

### **SIGNATURE DE LA CONVENTION INTERREG RELATIVE AU PROJET 9.5 RAD SAUER-PECHELBRONN-DAHŃ, DANS LE CADRE DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU MAILLAGE INTERCOMMUNAL DES ITINÉRAIRES CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCSP**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel  
HABIG Michel donne procuration à MULLER Betty  
HAGENBACH Vincent donne procuration à JANDER Nicolas  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne  
JENN Fatima donne procuration à MUNCK Marc  
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette  
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise  
ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy  
PFERSDORFF Françoise donne procuration à MATT Nicolas

VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

**ABSENTES :**

BUFFET Françoise

JUNG Martine

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération n° CP/2020/153 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 22 juin 2020, relative à l'attribution d'une subvention d'investissement de 377 185 euros au titre du Fonds de développement et d'attractivité à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, pour les projets de liaisons cyclables transfrontalières, ainsi que la liaison utilitaire Lobsann - Soultz-Sous-Forêts, dans le cadre du Contrat Départemental pour le développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn
- VU la délibération n° CD/2020/021 du 22 juin 2020 du Conseil départemental du Bas-Rhin, relative à l'intégration de nouvelles dispositions dans les contrats départementaux de développement territorial et humain, pour accompagner la relance de l'activité consécutivement à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19,
- VU la délibération n° CP/2020/315 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 15 octobre 2020, portant par avenant le montant de la subvention à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn à 538 642 euros.
- VU la convention relative au projet n° 9.5 "Rad Sauer-Pechelbronn-Dahn" dans le cadre du Programme INTERREG V Rhin Supérieur du 12 octobre 2018,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 15 avril 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant n° 1 à la convention relative au projet n° 9.5 "Rad Sauer-Pechelbronn-Dahn", qui fixe le partenariat entre la Région Grand Est, Autorité de gestion du programme INTERREG V Rhin Supérieur, la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, porteur du projet, le Verbandsgemeinde Dahner Felsenland et la Collectivité européenne d'Alsace, partenaires cofinanceurs français et allemands dudit projet, avenant joint en annexe à présente délibération ;

- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer cet avenant.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité